

Professions et lieux de travail

Exterminateur et préposé au contrôle de la vermine

Sur cette page

[Que fait un exterminateur et un préposé au contrôle de la vermine?](#)

[Quels sont les principaux risques et situations comportant des risques pour la santé et la sécurité des exterminateurs et des préposés au contrôle de la vermine?](#)

[Quelles sont les mesures de prévention que les exterminateurs et les préposés au contrôle de la vermine doivent adopter?](#)

[Quelles sont les principales marches à suivre en matière de sécurité que les exterminateurs et les préposés au contrôle de la vermine doivent connaître?](#)

Que fait un exterminateur et un préposé au contrôle de la vermine?

Un exterminateur et un préposé au contrôle de la vermine inspectent l'intérieur et l'extérieur des immeubles afin de déceler les infestations de vermine, vaporisent des substances chimiques afin de tuer les insectes, les rongeurs et autres organismes nuisibles ou installent des pièges afin de capturer et d'enlever les animaux indésirables.

Les tâches principaux d'un contrôleur antiparasitaire ou d'un fumigateur sont les suivantes :

- Inspecter l'intérieur et l'extérieur des immeubles.
- Déterminer le traitement requis pour contrôler ou éliminer la vermine.
- Préparer l'estimation des coûts et les factures à l'intention des clients.
- Préparer des mélanges chimiques et les vaporiser à l'aide de divers équipements.
- Installer des traquenards.
- Donner des conseils aux clients sur la façon de prévenir les infestations.

Quels sont les principaux risques et situations comportant des risques pour la santé et la sécurité des exterminateurs et des préposés au contrôle de la vermine?

- Irritation ou réaction allergique causée par les morsures et les piqûres d'insectes, et les plantes.
- Morsures et morsures venimeuses d'animaux domestiques ou sauvages.
- [Virus du Nil occidental](#) (West Nile) transmis par les moustiques.
- [Maladie de Lyme](#) ou fièvre pourprée des montagnes Rocheuses transmise par les tiques.
- [Rage](#).
- [Punaises de lit](#)
- [Histoplasmosse](#) (transmise par les excréments d'oiseaux).
- [Hantavirus](#) (transmis par les excréments de rongeurs).
- Maladies causées par l'exposition aux [pesticides](#), aux herbicides et autres produits chimiques toxiques.
- Travail à proximité de [matériaux inflammables](#).
- [Postures de travail contraignantes](#) ou levage d'équipement lourd.
- Marche ou station [debout](#) pendant de longues heures.
- [Levage](#) d'objets lourds ou encombrants.
- [Tâches manuelles répétitives](#).
- Exposition à des [températures extrêmes](#).
- [Travail en hauteur](#).
- [Chutes, trébuchements et glissades](#).
- Utilisation d'[outils mécaniques](#) et autres [équipements vibrants](#).
- [Stress](#).
- [Journées de travail prolongées](#).
- [Travail en isolement](#).

Quelles sont les mesures de prévention que les exterminateurs et les préposés au contrôle de la vermine doivent adopter?

- Inspecter l'aire de travail avant de commencer le travail afin d'identifier les risques éventuels.
- Porter un appareil de protection respiratoire lorsqu'on utilise des pesticides ou autres produits chimiques toxiques.
- Se protéger les mains et les surfaces de peau exposées à l'aide de gants de protection contre les produits chimiques, de tabliers et autres vêtements.
- Porter des chaussures de sécurité à semelles antidérapantes.
- Apprendre les techniques sécuritaires de levage.
- Prendre une douche et changer de vêtements à la fin de chaque période de travail. Ne pas emporter de vêtements souillés à la maison.

Quelles sont les principales marches à suivre en matière de sécurité que les exterminateurs et les préposés au contrôle de la vermine doivent connaître?

- Marches à suivre en matière de sécurité visant les aspects suivants :
 - utilisation de [produits chimiques](#)
 - choix adéquat, utilisation, entretien et rangement d'un [équipement de protection individuelle](#)
 - [protection contre les chutes](#)
 - utilisation appropriée d'équipement et de méthodes de pulvérisation
 - utilisation de produits [inflammables](#)
 - utilisation d'[outils mécaniques](#)
 - utilisation d'[échelles](#), [plate-formes et échafaudages](#)
 - [levage](#)
 - exposition aux [rayons ultraviolets](#) et au [soleil](#)
 - travail dans un [environnement froid](#)
 - travail dans un [environnement chaud](#)
- Respecter les règles de sécurité de l'entreprise.
- Connaître les risques associés à la manipulation de produits chimiques, le [SIMDUT](#) et les [fiches signalétiques](#).
- Connaître les marches à suivre pour [signaler les risques](#).
- Respecter les méthodes d'[entretien appropriées](#).

Avertissement

Bien que le CCHST s'efforce d'assurer l'exactitude, la mise à jour et l'exhaustivité de l'information, il ne peut garantir, déclarer ou promettre que les renseignements fournis sont valables, exacts ou à jour. Le CCHST ne saurait être tenu responsable d'une perte ou d'une revendication quelconque pouvant découler directement ou indirectement de l'utilisation de cette information.